



Health
Canada

Santé
Canada

Health Products
and Food Branch

Direction générale des produits
de santé et des aliments

Bureau d'innocuité des produits chimiques
251 promenade Sir Frederick Banting
Repère Postal: 2201C
Ottawa, Ontario
K1A 0K9

Le 30 avril 2015

Notre référence: IS14111804 à IS14111813

Gabriela Calmuschi
Technicienne laboratoire
Les Chimiques B.O.D. Inc.
3300, rue Star
Saint-Hubert, Québec
J3Y 3W6

Madame:

Objet: **NTR #4 Plus, Orange, PC-116, Rince XXX, Rince PM HM, Savon XXX, SC-1000 #2
Ultra-Blanc, Vortex et WT-27 Plus**

La présente est en réponse à votre lettre du 11 novembre 2014 dans laquelle vous nous demandiez l'autorisation d'utiliser les produits mentionnés ci-dessus dans les établissements alimentaires.

**NTR #4 Plus, Orange, PC-116, Rince XXX, Rince PM HM, Savon XXX, SC-1000 #2
et WT-27 Plus**

Selon les informations que nous possédons présentement, nous ne voyons aucune objection à l'utilisation de ces produits comme nettoyant sur les surfaces pouvant entrer en contact avec les aliments dans les établissements alimentaires pourvu que:

- a) il n'y ait pas de contamination des produits alimentaires suite à leur utilisation;
- b) après leur utilisation, les équipements, les ustensiles et les autres surfaces en contact avec les aliments soient rincés à fond à l'eau potable; et
- c) les produits, qui contiennent des parfums, ne laissent aucune odeur résiduelle sur les surfaces en contact avec les aliments.

Concernant les étiquettes des produits, nous les avons trouvés satisfaisantes pour leur utilisation dans les établissements alimentaires.

Ultra-Blanc et Vortex

Nous ne voyons aucune objection à l'utilisation de ces produits dans la lessive du linge qui peut entrer en contact avec les aliments pourvu que:

- a) il n'y ait pas de contamination des aliments suite à leur utilisation;
- b) suite à leur utilisation, le linge qui entre en contact avec les aliments soit rincés profondément à l'eau potable; et

Canada

c) **Vortex**, ce produit ne laisse aucune odeur résiduelle sur les tissus en contact avec les aliments.

Les étiquettes des produits sont jugées satisfaisantes pour leur utilisation dans les établissements alimentaires.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.



Amina Badar
Section des matériaux d'emballage
alimentaire et additifs indirects
Division de l'évaluation du danger des produits
chimiques pour la santé